

RCS : DIJON  
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00662  
Numéro SIREN : 850 730 078  
Nom ou dénomination : Ä Edelweiss

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2022 sous le numéro de dépôt 1564

**Â EDELWEISS**  
Société par Actions Simplifiée à associé unique  
Au capital de 5 000 €  
Siège social : 5 Bis rue du Faubourg Saint Jacques – 25 150 FLAVIGNY SUR OZERAIN  
RCS DIJON 850 730 078

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2020**

*L'an deux mil vingt,  
Le trois septembre, à dix-sept heures,  
Au siège social.*

Monsieur Raphaël BONTOUX,

Associé unique et Président de la SAS Â EDELWEISS,

**I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

L'assemblée générale ordinaire tenue ce jour a procédé à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Lesdits comptes font ressortir des capitaux propres de – 4 817.60 euros pour un capital de 5 000 euros.

Il y a donc lieu de statuer sur la poursuite de l'activité.

**II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

— Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce : dissolution anticipée ou non de la Société.

— Pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique, connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020 faisant ressortir des capitaux propres de – 4 817.60 euros pour un capital social de 5 000 euros,

Statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

## **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

❧

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique, et répertorié sur le registre des assemblées générales.

Monsieur Raphaël BONTOUX  
Président.

